

# Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,  
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus  
(COVID-19)

## Directives et messages importants

30 DÉCEMBRE 2021

### 1- SUSPENSION DE LA PÉNALITÉ POUR NON-RESPECT DES POURCENTAGES DE PRATIQUE

Afin de pallier aux diverses difficultés d'effectifs de première ligne dans le réseau de la santé et des services sociaux, le Comité paritaire du ministère de la Santé et des Services sociaux – Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), vous informe qu'il suspend, du 20 décembre 2021 au 28 février 2022, toute pénalité pour non-respect des pourcentages de pratique, tel que prévoit l'Entente particulière relative au respect des Plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM). [Lire la communication](#) de la Direction adjointe des ressources humaines et de la rémunération.

### 2- ASSOULISSEMENT TEMPORAIRE - RÈGLE DE GESTION DES PLANS D'EFFECTIFS MÉDICAUX (PEM) EN SPÉCIALITÉ CONCERNANT L'EXERCICE DE LA MÉDECINE DURANT LA RÉSIDENCE (*MOONLIGHTING*)

Considérant la situation critique liée à la pandémie, le MSSS assouplit temporairement la règle de gestion des plans d'effectifs médicaux (PEM) en spécialité concernant l'exercice de la médecine durant la résidence (*moonlighting*). Dès maintenant et jusqu'au 28 février 2022, le *moonlighting* sans avis de conformité se sera pas restreint aux établissements identifiés comme étant en besoin d'effectifs médicaux. [Lire la communication](#) de la Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutique du MSSS.

### 3- RAPPEL DES MESURES APPLICABLES CONCERNANT LE PORT DE L'APR DE TYPE N-95 POUR LE PERSONNEL DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

La Direction des ressources humaines et des communications diffusait, le 4 novembre dernier, [une note de service](#) rappelant les exigences de la CNESST concernant l'utilisation de l'APR de type N-95, lesquelles sont toujours en vigueur à ce jour. Vous y trouverez les consignes d'application prévues pour les différentes situations rencontrées dans le cadre de votre pratique.

### 4- 8<sup>e</sup> ÉDITION DES BULLETINS PÉDIATRIQUES DU DÉPARTEMENT DE PÉDIATRIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le directeur du Département de pédiatrie de l'Université Laval, M. Patrick Daigneault, annonce la publication d'une série de 11 feuillets réalisée en collaboration avec la Faculté de médecine et le Centre Pédagogia. Cette 8<sup>e</sup> édition de bulletins pédiatriques présente du contenu adapté à l'âge de l'enfant, et ce, au moment de chacune des visites périodiques. Outil complémentaire, ces bulletins renforcent les messages essentiels et importants pour les tout-petits de 0 à 5 ans.

Vous pouvez les télécharger afin de les partager aux parents. Vous pouvez aussi créer un cartable de référence pour votre bureau! Merci à l'équipe dévouée derrière ce grand projet qui permet d'accompagner les parents dans leur apprentissage en rendant ces renseignements accessibles. Tous les détails, téléchargement et portail en ligne :

[fmed.ulaval.ca/petite-enfance](http://fmed.ulaval.ca/petite-enfance).



---

## 5-ÉTAT DE SITUATION

**Capitale-Nationale** : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- [État de situation](#) (cliquez sur l'hyperlien « communiqué » pour prendre connaissance du dernier communiqué de presse)
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#)

**Québec** : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

- [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#)
- [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

## 6-FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN COVID-19 - MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.

